

# 1448 (n. st.), 8 février – Lyon.

*Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, accorde aux Célestins de Lyon des rentes payées par divers habitants du Beaujolais.*

A. Original disparu.

**MENTION** : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, par Louis Aubret, ...*, II, Marie-Claude Guige (éd.), Trévoux, J.-C. Damour, 1868, p. 624 [ouvrage numérisé]. Indication de provenance : "2<sup>e</sup> volume d'enregistrement Beaujolois, f. 59".

(DEPERDITUM)

Le 8<sup>e</sup> jour de février 1447, vieux style, notre prince, étant à Lyon, amortit en faveur des R[évérands] P[ères] Célestins de Lyon des rentes nobles portant laods et ventes et autres, qui étoient des surcens qu'ils avoient de divers particuliers dans le Beaujolois tant du royaume que de l'empire.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](https://actesprinciers.huma-num.fr)).*